



Ville de  
**WARWICK**  
la FLEUR des Bois-Francs

# **AVIS PUBLIC**

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2022**

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 5 décembre 2022, le Règlement numéro 358-2022 modifiant le Règlement numéro 234-2017 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

Le Règlement numéro 358-2022 vise à :

- Rectifier une disposition des critères de sécurité lorsqu'un surveillant est autorisé à circuler devant une souffleuse à neige à bord d'un véhicule routier.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

**Karine Larose,  
Greffière**